

# immorama

LE PANORAMA DE L'IMMOBILIER

VOUS AVEZ DIT  
**PARADIS  
FISCAL?**



**immorama**,  
partenaire média de  
l'ouverture de la succursale  
du Groupe immobilier  
SPG-RYTZ à Lausanne





## Editorial

# Vous avez dit paradis fiscal?

Il y avait certainement une bonne dose de naïveté, en Suisse, à s'imaginer que nous pouvions maintenir des échanges détendus voire amicaux avec nos voisins européens, tout en continuant à officiellement abriter chez nous les avoirs non déclarés de leurs contribuables. Mais il y a tout autant de naïveté à s'imaginer que la situation sera entièrement normalisée par de nouvelles règles de transparence et d'échange d'informations, comme s'il n'existait pas par ailleurs une guerre économique féroce entre diverses places financières internationales.

En donnant la parole non seulement à des spécialistes suisses reconnus en matière fiscale et bancaire, mais en procédant également à un survol des pratiques de divers Etats en matière de fiscalité ou de contrôle des flux de capitaux, nous avons voulu mettre en lumière que la Suisse, même très isolée, n'a néanmoins pas de motif à nourrir ce sentiment de culpabilité que l'on tente, avec un certain succès, de susciter chez nos concitoyens. Sans doute ne sait-on pas assez que l'Espagne (et pas seulement la Hollande) pratique le système des ETVE (entités détentrices de participations étrangères) qui a permis à Exxon d'encaisser en deux ans 10 milliards de bénéfice en franchise intégrale d'impôt; et, si tout le monde ou presque a entendu parler du Delaware, sait-on concrètement, au-delà du nombre record de sociétés de domicile – plus d'une par habitant – que la création d'une entité nouvelle y est possible via Internet pour moins de 200 dollars et que l'ayant droit économique peut y rester totalement secret? Et que ce petit Etat de la première puissance mondiale est loin d'être un cas unique, puisque plus d'une dizaine d'Etats américains (parmi lesquels le Nevada ou le Wyoming) se font concurrence dans ce créneau. Pas étonnant dès lors qu'un rapport sur la cybercriminalité désigne les Etats-Unis d'Amérique comme «le pays le plus recherché pour des flux financiers illicites»\*. Et sans doute ne sait-on pas assez que la Suisse ne répond de loin pas aux critères reconnus des paradis fiscaux (avec, notamment, une imposition de la fortune très lourde en comparaison internationale), comme en témoigne le fait que les expatriés fiscaux français choisissent majoritairement l'Angleterre ou la Belgique, plutôt que la Suisse, comme nouvelle destination.

\*Rapport sur la cybercriminalité de la Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique.

Quel intérêt, me direz-vous peut-être, à traiter cette thématique dans une publication à grand tirage? Eh bien, parce qu'elle intéresse au fond encore plus le citoyen lambda que nos grandes banques: celles-ci sont organisées pour suivre et traiter la clientèle dans les nouveaux centres financiers qui prennent la relève de la Suisse, comme Singapour, tandis que nos concitoyens subissent directement les effets de la cure d'amaigrissement de la place financière suisse (plus de 10% du PIB tout de même!). En d'autres termes, il ne s'agit pas tant de se préoccuper de la santé des banques suisses, largement globalisées, que de l'emploi dans notre pays et singulièrement dans notre région. N'est-ce pas dès lors une bonne raison pour que nous nous intéressions tous à cette problématique, à ses enjeux et à ce qui peut encore être sauvé?

Thierry Barbier-Mueller  
Administrateur délégué



**D**ans son ouvrage *Comment parler des lieux où l'on n'a pas été?* (Ed. de Minit), l'écrivain et psychanalyste Pierre Bayard évoque les «pays rêvés» imaginés par des «voyageurs sédentaires» comme Chateaubriand ou Karl May pour les Etats-Unis, voire Marco Polo pour la Chine. En somme, ces génies du récit ont largement inventé des descriptions de contrées mystérieuses qui se sont peu à peu imposées dans l'esprit des étrangers... et même des habitants des pays concernés. Les Américains se sont ainsi mis à édifier, à destination des touristes, des villages indiens devant plus au roman *Winnetou* de l'Allemand May qu'au passé glorieux des Peaux-Rouges.

De fait, l'image que certains de nos voisins ont de la Suisse et de son système bancaire, financier et fiscal, paraît parfois relever du même phénomène. Paradis fiscal, comptes à numéro, franchise d'impôt, blanchiment... L'Etat de droit helvétique, si soucieux de légalisme, sinon de morale, et d'adaptation aux normes internationales, cet Etat qui paraît céder avant même qu'on ne l'y force, reste suspect. Des ministres étrangers (dont au moins deux sont ensuite tombés pour corruption) dispensent condamnations outrées et accusations infondées, tandis que, de Washington à Berlin en passant par Rome et Paris, les responsables se disent convaincus que les déficits vertigineux de leurs finances ne sauraient venir que de l'action de fraudeurs éhontés et de leurs complices helvétiques.

Les négociateurs et banquiers suisses tentent, avec plus ou moins de succès, de limiter les dégâts et de fournir des preuves de leur bonne volonté. Jusqu'où iront-ils, jusqu'où sont-ils déjà allés, et cela a-t-il réellement modifié l'attitude de justiciers extérieurs eux-mêmes concernés par des pratiques financières et fiscales parfois difficiles à expliquer? Quatre spécialistes fournissent leur éclairage, dont se dégage un sentiment commun: dans les tractations qui battent leur plein, la Suisse ne devrait plus céder sans obtenir de contrepartie. Restera ensuite à réparer les torts faits à l'image du pays, victime d'une véritable offensive dont l'esprit de concurrence, loyale ou non, ne semble pas absent.

### Ont répondu à nos questions

- p. 3 Philippe Kenel**  
Avocat, étude Python & Peter, Genève
- p. 4 Xavier Oberson**  
Avocat fiscaliste, Oberson Avocats
- p. 5 Flavien de Muralt**  
Gérant de fortune, cofondateur de Swiss Respect, Genève
- p. 6 Paolo Bernasconi**  
Ancien procureur, professeur de droit et avocat, Lugano



**1** La Suisse n'est pas un paradis fiscal, ce qui serait tout à fait condamnable. La question est plutôt de savoir si notre pays est ou non un pays attractif sur le plan fiscal. La réponse est positive, en ce qui concerne les sociétés bénéficiant d'un statut spécial et les contribuables imposés d'après la dépense.

**2** D'autres pays offrent des avantages supérieurs ou similaires: la Grande-Bretagne, le Luxembourg et Singapour pour les personnes morales, les deux premiers cités de même que la Belgique et Monaco pour les personnes physiques.

**3** Il y a bel et bien une guerre économique et une série de menaces planent, notamment sur la place financière de Genève, davantage que sur celle de Zurich. En effet, si l'accord Rubik signé avec l'Allemagne entre en vigueur, ma crainte est que la FINMA, qui est fortement influencée par Zurich, impose à l'ensemble des banques suisses de renoncer non seulement au nouvel, mais également à l'ancien argent non déclaré européen. Si aucun accord Rubik n'est signé avec la France, cette exigence serait catastrophique pour la place financière genevoise, dont les banques devraient renoncer à l'argent non déclaré français, alors qu'elle ne poserait aucun problème à la place financière zurichoise, vu que la situation de l'argent non déclaré allemand aurait été réglée par l'accord Rubik. Concernant les sociétés, la pression exercée par l'Union européenne sur la Suisse n'est pas admissible, dans la mesure où les Etats membres n'ont procédé qu'à un ménage partiel de leur propre arrière-cour. Il reste çà et là des systèmes très avantageux pour les sociétés et il est pour le moins malvenu de critiquer la Suisse. Je pense notamment aux intérêts notionnels en Belgique et aux sociétés d'Agency en Grande-Bretagne. La Suisse dispose de deux outils de promotion économique: les statuts spéciaux pour les sociétés et les forfaits pour les riches résidents étrangers sans activité lucrative en Suisse. Sans ces outils, la Suisse serait bien moins attractive, malgré son paysage serein et sa stabilité politique. Il ne faut par conséquent pas supprimer ces outils, mais les réformer.

**4** Non, dans la mesure où les fraudeurs développeront toujours de nouvelles méthodes. Néanmoins, le monde évolue et la Suisse doit, par conséquent, s'adapter. Cependant, elle ne doit pas faire plus de concessions que les autres Etats et ne rien céder sans contrepartie. Par exemple, le passage à moyen terme à l'échange automatique d'informations avec l'UE est une solution, à condition d'obtenir en retour, le plus rapidement possible, la libre circulation des services financiers dont les banques suisses ont urgemment besoin. Les accords Rubik pourraient régir la situation pendant une période transitoire.

**5** Il faut que les personnalités concernées, les patrons, les penseurs, les banquiers s'impliquent, mouillent leur chemise. Il faut renoncer à l'attitude trop fréquente qui se résume en la formule: «Arrêtez le monde, je veux descendre!» Nous vivons au temps de Bill Gates et de Steve Jobs, des réseaux ouverts. Les tabous ont sauté, et miser sur le procédé de l'étouffoir, comme le font souvent les associations bancaires ou financières, n'a aucun sens. Il faut des avis qui touchent directement la population, non des déclarations formatées de présidents ou de secrétaires généraux lisses et policés.

**6** Bien sûr. L'erreur des socialistes, chez nous comme ailleurs, est de se focaliser sur les riches – pensez par exemple à l'initiative du PSS sur les successions –, alors que l'ouvrier ou la femme de ménage cherchent aussi à payer moins d'impôts, comme tout le monde. Le tout est de le faire de manière légale. Au reste, je constate qu'il y a de moins en moins de capitaux non déclarés dans le monde, et que leur utilisation s'avère de moins en moins aisée. Donc nous devons nous battre pour conserver les possibilités légales que nous avons d'attirer de bons contribuables et des entreprises porteuses d'investissement. Pourquoi se priver des forfaits fiscaux, par exemple, parce que nous jugerions de façon pusillanime et erronée qu'ils sont immoraux? Réformons-les, en augmentant les taux ou en durcissant leurs conditions, mais ne les abandonnons pas. ■



**Philippe Kenel**

Avocat, étude Python & Peter  
Genève

**«Il y a de moins en moins de capitaux non déclarés en Suisse.»**

### Questions

**1** Pensez-vous que la Suisse puisse, pour quelque catégorie de personnes ou d'entreprises que ce soit, être qualifiée de paradis fiscal?

**2** Estimez-vous que d'autres pays répondent à cette qualification et, le cas échéant, lesquels, pour quelles catégories de contribuables?

**3** Y a-t-il une concurrence fiscale internationale déloyale?

**4** La fraude fiscale peut-elle objectivement être combattue au niveau planétaire?

**5** Que devrait faire la Suisse pour gommer cette image erronée de paradis fiscal?

**6** Si vous étiez une personne extrêmement riche, cherchiez-vous à optimiser votre situation fiscale? Et comment le feriez-vous?



**Xavier Oberson**  
*Avocat fiscaliste,  
 Oberson Avocats,  
 Genève*

**«La Suisse devrait défendre tous azimuts son modèle fédéraliste.»**

### Questions

- 1** Pensez-vous que la Suisse puisse, pour quelque catégorie de personnes ou d'entreprises que ce soit, être qualifiée de paradis fiscal?
- 2** Estimez-vous que d'autres pays répondent à cette qualification et, le cas échéant, lesquels, pour quelles catégories de contribuables?
- 3** Y a-t-il une concurrence fiscale internationale déloyale?
- 4** La fraude fiscale peut-elle objectivement être combattue au niveau planétaire?
- 5** Que devrait faire la Suisse pour gommer cette image erronée de paradis fiscal?
- 6** Si vous étiez une personne extrêmement riche, cherchiez-vous à optimiser votre situation fiscale? Et comment le feriez-vous?

**1** La Suisse n'est pas un paradis fiscal, même selon les critères de l'OCDE. Selon cette organisation, un paradis est un pays qui ne possède aucun système fiscal significatif, ce qui n'est manifestement pas le cas de la Suisse. Certes, certaines caractéristiques de son système présentent des avantages compétitifs, par exemple pour l'imposition sur la dépense, ou certains statuts fiscaux particuliers relatifs à la fiscalité des entreprises (statut holding, statut de société auxiliaire, etc.). Toutefois, des régimes comparables se rencontrent dans la plupart des Etats, y compris des pays membres de l'OCDE.

**2** Il y a effectivement des pays qui correspondent à cette qualification et qui sont d'ailleurs recensés sur une liste de l'OCDE. On a tendance actuellement à distinguer entre ce que l'on appelle les paradis fiscaux coopératifs, à savoir ceux qui se sont engagés à participer à des procédures d'échange de renseignements sur la base notamment du modèle de l'OCDE d'accord d'échange de renseignements, et les paradis fiscaux dits non coopératifs, qui refusent un tel échange. A ma connaissance, il existe actuellement de nombreux paradis fiscaux dits co-opératifs et on compte sur les doigts d'une main la liste des paradis fiscaux dits non coopératifs.

**3** La concurrence fiscale, comme dans tous les domaines, n'est pas néfaste tant qu'elle reste loyale. Elle devient déloyale lorsqu'un Etat tente d'attirer sur son territoire des activités ou des personnes qui n'y ont aucun ancrage économique. Certains Etats ont recours à ce genre de méthodes. Il s'agit essentiellement des (vrais) paradis fiscaux.

**4** C'est une question quasiment philosophique. Peut-on combattre un comportement déviant ou non conforme au droit au niveau planétaire? Cette question est en outre étroitement liée au poids objectif et effectif de la fiscalité sur une personne ou sur une entreprise. Dès l'instant où un Etat en arrive à une sorte d'étranglement fiscal sur une entreprise ou une confiscation fiscale sur un particulier sans offrir pour autant des prestations ou des infrastructures adéquates, il sera difficile d'éviter l'apparition d'une certaine fraude fiscale. En tout cas, le développement actuel de l'échange planétaire de renseignements, avec plus de 500 accords bilatéraux consacrés à cette question, tend à lutter avec de plus en plus d'efficacité contre la fraude fiscale internationale.

**5** Pour gommer son image de paradis fiscal, la Suisse devrait défendre tous azimuts son modèle fédéraliste qui est un savant équilibre, équitable, de partage de la charge fiscale entre trois collectivités qui se superposent: la Confédération, les cantons et les communes. Ce système fonctionne bien, est transparent et, par sa structure et les procédures démocratiques en place, permet aux citoyens de participer tant à son élaboration qu'à son évolution. Je suis souvent frappé, lors de présentations à l'étranger, du peu de connaissances de nos voisins sur le système fiscal helvétique. De même, les discussions se concentrent principalement sur l'impôt sur le revenu et les éventuelles particularités favorables de la Suisse, et oublient souvent l'impôt sur la fortune qui est très lourd en comparaison internationale. L'impôt sur la fortune est en effet inconnu de la plupart des Etats et une aberration pour les pays anglo-saxons! Enfin, mais la Suisse commence peu à peu à le faire, elle devrait systématiquement attirer l'attention sur les régimes comparables et parfois plus favorables de certains Etats qui sont en concurrence avec nous. Je suis à cet égard ravi de constater que la France découvre subitement que la plupart des « exilés » fiscaux ne vont en définitive pas en Suisse, mais à Londres. Il est vrai que le statut obscur de « résident non domicilié », plus favorable que notre « forfait fiscal », est subtil et plein de nuances...

**6** Comme le dit le Tribunal fédéral, tout le monde est en droit d'organiser sa situation fiscale, en toute légalité, de manière à payer le moins d'impôts possible. Cela dit, si j'étais une personne extrêmement riche, je pense que je tâcherais d'utiliser une partie de ma fortune dans des buts d'utilité publique, que ce soit pour encourager la formation, la culture ou l'environnement social dans lequel nous vivons. Je pense d'un côté que le système fiscal d'un pays doit permettre à une personne de devenir riche de façon tout à fait correcte, mais qu'une fois parvenue à ce résultat, cette personne a un devoir moral de contribuer à améliorer le cadre général de l'Etat qui lui a permis d'obtenir cette richesse, et à améliorer aussi la situation d'autres personnes, plus démunies. ■

**1** Certainement pas. La Suisse est un Etat de droit, doté de règles fiscales fédérales et cantonales que l'on peut à son gré qualifier de meilleures ou de moins bonnes que celles d'autres pays. Pour certaines catégories d'étrangers domiciliés dans ce pays, il existe une taxation à la dépense. Ces forfaits fiscaux sont un atout à conserver. Pour certaines entreprises pourvoyeuses d'emploi, il y a aussi des statuts particuliers. Tout cela existe dans d'autres pays, et dans un monde libre, pour ne pas dire libéral, il n'y a rien de choquant à ce que, sans être un paradis, la Suisse ne soit pas un enfer fiscal.

**2** Disons qu'il existe des exemples connus de pays pratiquant une politique fiscale plus généreuse que la nôtre, pour tout ou partie de leurs contribuables. Je citerai – cela vous étonnera sans doute – la France, où certaines catégories d'investisseurs du Qatar sont exemptés de toute imposition sur la fortune et les plus-values, et l'on sait que les placements qatariens dans l'Hexagone atteignent des volumes considérables. Autre exemple bien connu, l'Etat américain du Delaware, avec son fameux immeuble « abritant » 350 000 sièges de sociétés! On pourrait aussi évoquer Londres, Singapour, Saint-Barth... Cela n'empêche personne de faire la morale aux Suisses.

**3** C'est le cas, et c'est aussi le sens du combat de Swiss Respect. Nous voulons informer la population sur la réalité de la guerre fiscale et morale menée contre la Suisse, de qui l'on exige sans cesse des mesures qui ne sont pas appliquées, ni même projetées, dans les pays qui nous les réclament! Voyez le secret bancaire autrichien ou luxembourgeois, ou les facilités offertes par la Floride, Jersey, Guernesey et d'autres à ceux qui ont des fonds non déclarés! La Suisse gère un tiers de la fortune privée mondiale, et certains, plus puissants qu'elle, comptent bien récupérer ces actifs. Si l'on se place sur le plan moral, rappelons qu'on estime que quelque 2% de la fraude fiscale américaine auraient été placés en Suisse; où sont les 98% restants?

**4** La fraude fiscale, manœuvre malhonnête, doit être combattue. L'évasion fiscale – l'oubli ou la négligence dans la déclaration au fisc, la conservation d'un bas de laine à l'étranger – paraît inscrite dans la nature humaine. La Suisse n'aurait pas dû céder aux pressions extérieures et abandonner cette distinction. Cela revient à criminaliser l'épiciier qui omet d'établir un ticket de TVA pour un biscuit acheté par un gamin et à accuser ensuite son banquier de recel.

**5** Une fois encore, on assiste à une lutte à fondement idéologique, et non éthique comme on le prétend, contre la Suisse. Une infime minorité de l'argent soustrait aux fiscaux français ou allemand se trouve apparemment dans notre pays, mais comme ledit pays est petit, riche et qu'il est facile de le mettre sous pression, nos voisins proches ou lointains s'en donnent à cœur joie. Un exemple: pourquoi l'Allemagne ne poursuit-elle pas ses millionnaires qui, pour échapper au fisc, ont massivement investi dans l'immobilier en Espagne, ou en France, sans le déclarer? Pour nous défendre, nous devons rédiger et publier le maximum de textes, d'études, de blogs documentés et précis pour rétablir la vérité. La population suisse sait confusément que les attaques contre la place financière et économique helvétique sont exagérées; il est important de ne pas nier les erreurs commises, mais aussi de montrer que notre pays n'est pas responsable de la crise de la dette, ni de la crise tout court!

**6** Optimiser? Bien sûr! Exactement comme je le fais aujourd'hui; si j'étais riche à millions, je confierais ma déclaration d'impôts à une bonne fiduciaire, afin qu'elle s'assure que je ne paie pas un sou de trop et me conseille intelligemment. J'aime mon pays et il faudrait vraiment que celui-ci se mette à gaspiller l'argent des contribuables pour acheter des porte-avions, soutenir ou déboulonner des dictateurs, par exemple, pour que j'envisage un exil fiscal. Nous en sommes loin aujourd'hui, et c'est heureux. Mais j'avoue comprendre le chanteur Renaud, parti à Londres, et approuver la magnifique lettre à François Hollande de Philippe Bouvard, qui, lui, reste en France. A noter que le grand Roger Federer conserve son domicile en Suisse, précisément parce que la gestion de ce pays est sage! ■



**Flavien de Muralt**  
 Gérant de fortune, cofondateur de Swiss Respect, Genève

**«La Suisse n'est pas un enfer fiscal.»**

**Questions**

- 1** Pensez-vous que la Suisse puisse, pour quelque catégorie de personnes ou d'entreprises que ce soit, être qualifiée de paradis fiscal?
- 2** Estimez-vous que d'autres pays répondent à cette qualification et, le cas échéant, lesquels, pour quelles catégories de contribuables?
- 3** Y a-t-il une concurrence fiscale internationale déloyale?
- 4** La fraude fiscale peut-elle objectivement être combattue au niveau planétaire?
- 5** Que devrait faire la Suisse pour gommer cette image erronée de paradis fiscal?
- 6** Si vous étiez une personne extrêmement riche, cherchiez-vous à optimiser votre situation fiscale? Et comment le feriez-vous?

**Paolo Bernasconi**

Ancien procureur, professeur de droit et avocat, Lugano

**«Le grand public et la clientèle des banques ne sont pas au courant de tout.»**

**1** Pour les contribuables suisses, on ne parle pas du tout de paradis fiscal. Certains prononcent même le mot d'enfer fiscal, notamment dans certains cantons à fiscalité très haute. D'autres, plus objectivement, peuvent aller jusqu'à citer le mot de purgatoire fiscal. En effet, dans plusieurs cantons, l'imposition sur le revenu pour les personnes, soit les citoyens suisses ou les citoyens étrangers résidant en Suisse et donc soumis à la souveraineté fiscale suisse, peut atteindre ou même dépasser les 40 %, en tenant compte des impôts dus à la Confédération, au canton et à la commune de résidence. Pour les personnes morales avec siège en Suisse, l'impôt sur le revenu se situe autour de 25 %, compte tenu des différences dues aux cantons et aux communes. Il faut y ajouter une imposition très élevée, parfois jusqu'à 60 %, de la distribution des dividendes de sociétés commerciales.

**2** Ce n'est que pour certaines catégories de contribuables qu'on peut parler de paradis fiscal : il s'agit des citoyens étrangers résidant en Suisse et qui n'exercent pas d'activité professionnelle dans notre pays, lesquels bénéficient d'une imposition basée sur les dépenses (imposition forfaitaire); les sociétés holdings et les sociétés d'administration qui n'exercent pas d'activité sur le territoire suisse bénéficient elles aussi d'un régime fiscal privilégié, qui fait actuellement l'objet d'une négociation assez serrée avec le Comité fiscal de l'OCDE

Dans les listes, dressées par l'OCDE, de pays garantissant un système fiscal défini comme «préjudiciable», on ne trouve pas seulement la Suisse, mais toute une série d'autres nations : mis à part les principautés européennes, il faut y ajouter aussi, par exemple, quelques Etats américains, comme le Delaware, le Wyoming, le Nevada, etc. Encore pire : ils sont toujours nombreux, les pays du monde qui garantissent aux citoyens étrangers l'absence d'impôt ou une taxation fiscale symbolique. Il est intéressant de constater qu'à l'égard de ces contrées, ni l'OCDE, ni l'Union européenne, ni les Etats-Unis n'ont jamais pris aucune mesure.

**3** Dans le langage diplomatique de l'OCDE et de l'Union européenne, on n'utilise pas le terme de concurrence déloyale. On préfère parler de «système fiscal préjudiciable». En réalité, aujourd'hui encore, et notamment dans cette période d'endettement des Etats, on constate une tendance au protectionnisme, même en matière fiscale, qui va à l'encontre des efforts d'harmonisation fiscale mis en place par les organisations internationales comme l'OCDE et l'Union européenne.

**4** Je travaille dans le secteur depuis presque cinquante ans : pendant des décennies, les gouvernements et les administrations fiscales ont prôné la lutte contre la concurrence fiscale et contre l'évasion fiscale. Ce n'était que de la comédie. En réalité, même les gouvernements n'y croyaient pas. Au plus tard à partir du sommet des G20 du 2 avril 2009 à Londres, la déclaration de guerre totale contre l'évasion fiscale a néanmoins fini de représenter un tigre de papier : les administrations fiscales ont amélioré énormément leur capacité d'investigation, notamment grâce à l'utilisation de l'informatique; elles ont obtenu de la part des gouvernements les moyens et les pouvoirs d'investigation nécessaires. Elles ont commencé à mettre en œuvre et à renforcer les moyens de procédure qui existaient depuis des années et qui étaient devenu obsolètes. En pratique, on applique, notamment à l'égard des banques et des autres intermédiaires financiers, l'inculpation au titre de concours ou de participation à la réalisation des infractions fiscales commises par les contribuables des différents pays. Le fisc américain a donné des exemples qui ont trouvé des imitateurs très efficaces, notamment en Allemagne, en France et en Italie. La nouveauté de ces années est représentée précisément par le fait que la lutte planétaire contre l'évasion fiscale permet d'obtenir des résultats formidables sur le plan des recettes et même sur celui de l'encaissement des dettes fiscales.

**5** Le système bancaire et financier suisse est dans le collimateur, et ce au moins depuis le déclenchement de l'affaire UBS menée par l'IRS américain : les procédures pénales-fis-

**Questions**

**1** Pensez-vous que la Suisse puisse, pour quelque catégorie de personnes ou d'entreprises que ce soit, être qualifiée de paradis fiscal?

**2** Estimez-vous que d'autres pays répondent à cette qualification et, le cas échéant, lesquels, pour quelles catégories de contribuables?

**3** Y a-t-il une concurrence fiscale internationale déloyale?

**4** La fraude fiscale peut-elle objectivement être combattue au niveau planétaire?

**5** Que devrait faire la Suisse pour gommer cette image erronée de paradis fiscal?

**6** Si vous étiez une personne extrêmement riche, cherchiez-vous à optimiser votre situation fiscale? Et comment le feriez-vous?

cales se multiplient, notamment en Allemagne, en France et en Italie. Elles sont toutes entamées contre des intermédiaires financiers basés en Suisse, qui sont accusés d'avoir facilité l'évasion fiscale de la part de contribuables hors de Suisse. A partir du G20 d'avril 2009, le système juridique suisse a été totalement bouleversé: le Parlement suisse a ratifié des conventions de double imposition avec des clauses pour l'échange de renseignements très amples, allant jusqu'à la soustraction fiscale, avec une quarantaine de pays. Les Chambres avaient déjà ratifié le Traité de Schengen (en décembre 2004), avec des normes qui facilitaient la coopération internationale en matière fiscale, l'Accord avec l'Union européenne contre la fraude fiscale et l'Accord sur l'impôt à la source. L'année prochaine, le Parlement suisse va codifier dans le droit international la recommandation adoptée le 16 février 2012 par le Groupe d'action financière (GAFI), agence spécialisée antiblanchiment de l'OCDE, qui prévoit la possibilité de punir le blanchiment d'avoirs patrimoniaux qui ont fait l'objet d'infractions fiscales graves. Toutes les autorités étrangères bénéficient largement de ces nouvelles possibilités d'enquête prévues par le droit suisse et par les accords internationaux ratifiés par la Suisse. Le grand public et même leur clientèle n'en sont pas au courant. Je me rappelle avoir tenu une conférence à l'ambassade de Suisse à Paris, il y a quelques semaines, devant une cinquantaine d'opérateurs juridiques et fiscaux, dans une ambiance qu'on peut décrire comme d'hostilité courtoise, qui s'est partiellement adoucie au fur et à mesure que j'étais à même d'expliquer les progrès importants accomplis dans le droit suisse et par les autorités helvétiques dans la direction souhaitée par l'OCDE et par la communauté internationale.

**6** Aux entreprises et aux contribuables, riches ou moins riches, nous recommandons de bien identifier leur risque fiscal et de le minimiser. Pour l'annuler, il faut tout simplement faire face aux obligations légales. Bien évidemment, les grandes entreprises à caractère multinational, ainsi que les familles qui peuvent démontrer une capacité effective de résidence dans différents pays, peuvent essayer de tricher avec le fisc. Le risque de finir dans le collimateur de l'autorité fiscale et de l'autorité pénale augmente progressivement. Dans les juridictions qui, actuellement, seraient encore disponibles pour assurer les privilèges fiscaux, on s'expose à des dommages d'autre nature, qui sont liés à leur insécurité juridique. ■

Jusqu'à récemment, il n'y avait guère que la presse de gauche et une poignée de militants pour dénoncer les paradis fiscaux et leur impact destructeur sur les finances du Royaume-Uni. Mais les temps changent. En juin dernier, le *Times* a frappé un grand coup. Ce journal de droite a révélé qu'un des humoristes les plus populaires du pays échappait à l'impôt sur le revenu grâce à une société enregistrée sur l'île Anglo-Normande de Jersey. Jimmy Carr faisait verser les revenus générés par ses spectacles, la vente de ses DVD, etc., à un trust baptisé K2 qui lui reversait l'argent sous forme de prêt.

En d'autres temps, ces révélations auraient été sans conséquence. Jimmy Carr n'a d'ailleurs pas enfreint la loi – le dispositif K2 avait reçu l'approbation des services fiscaux de Sa Majesté (HMRC). Mais les Britanniques subissent depuis plus d'un an une cure d'austérité draconienne et les privilèges que s'octroient les riches et les puissants sont de moins en moins tolérés. «Depuis 2010 et la campagne menée par l'organisation UK Uncut contre les grandes entreprises coupables d'évasion fiscale, le soutien dans la population pour la lutte contre ces pratiques s'est élargi», confirme John Christensen à la tête du Tax Justice Network.

Résultat: en quelques heures, le scoop du *Times* a été repris par tous les médias et s'est transformé en un scandale retentissant. Au point que le Premier ministre David Cameron a dénoncé les agissements de Jimmy Carr comme étant «moralement répréhensibles». Le comédien, d'abord sur la défensive, a fini par se confondre en excuses. Et, dans la foulée, le fisc a annoncé qu'une enquête était en cours sur la fameuse société fiduciaire K2 domiciliée à Jersey.

### **Jersey, «l'un des premiers centres financiers mondiaux»**

Aujourd'hui, à Jersey, plus personne ne souhaite commenter l'affaire Carr. Mais il est

#### Questions

- 1** Pensez-vous que la Suisse puisse, pour quelque catégorie de personnes ou d'entreprises que ce soit, être qualifiée de paradis fiscal?
- 2** Estimez-vous que d'autres pays répondent à cette qualification et, le cas échéant, lesquels, pour quelles catégories de contribuables?
- 3** Y a-t-il une concurrence fiscale internationale déloyale?
- 4** La fraude fiscale peut-elle objectivement être combattue au niveau planétaire?
- 5** Que devrait faire la Suisse pour gommer cette image erronée de paradis fiscal?
- 6** Si vous étiez une personne extrêmement riche, cherchiez-vous à optimiser votre situation fiscale? Et comment le feriez-vous?

## **Les Britanniques serrent la vis**

**Par Amandine Alexandre  
 Londres**

**«En d'autres termes, Jersey compte une entreprise pour trois habitants.»**



indéniable que les réactions outrées de Londres aux révélations du *Times* ont beaucoup irrité les responsables de l'île qui ne dépend du Royaume-Uni qu'en matière de sécurité, de défense et de politique étrangère. Les propos réprobateurs de David Cameron et l'intérêt croissant de Her Majesty's Revenue & Customs pour l'évasion fiscale déplaisent.

D'après des chiffres officiels, trente-deux mille entreprises seraient domiciliées sur cette dépendance de la couronne britannique. En d'autres termes, Jersey compte une entreprise pour trois habitants. Pourtant, l'île Anglo-Normande ne se considère pas comme un paradis fiscal, mais comme « l'un des premiers centres financiers mondiaux ». Et, vu de Saint-Hélier, les remontrances de Londres sont jugées hypocrites. Dans un commentaire mis en ligne le 25 juin, le directeur général de Jersey Finance, organisme chargé de faire la promotion des services financiers de l'île, rappelle que « la création, la promotion et l'approbation des dispositifs d'évasion fiscale dont il a été récemment question dans les médias se sont passées au Royaume-Uni ». Traduction : Londres n'a qu'à faire le ménage devant sa porte.

Les tensions entre Jersey et le Royaume-Uni ont atteint le summum le 27 juin. Le ministre-adjoint de l'île, Philip Bailhache, a alors déclaré que Jersey était « prête à devenir indépendante », après cinq années de relations difficiles. Vingt-quatre heures plus tard, cette déclaration était modérée par le chef du gouvernement, reconnaissant que la stabilité politique et juridique octroyée par le Royaume-Uni était très importante pour l'industrie financière.

Il n'empêche, Jersey reste sur ses gardes. L'an dernier, l'île a été contrainte par la justice britannique de mettre fin à un dispositif qui permettait à de grandes enseignes (Amazon, Tesco, HMV, etc.) domiciliées sur l'île d'échapper à la TVA sur des biens vendus au Royaume-Uni. « Le Trésor britannique a agi à la demande de Bruxelles, précise Christensen, pionnier de la lutte contre l'évasion fiscale et natif de Jersey. Les autorités de Jersey n'ont pas peur de Londres. C'est la Commission européenne qui les inquiète. » ■

## La schizophrénie américaine

Par Charlotte Alix  
Etats-Unis

« Car les Etats-Unis sont une destination de choix pour s'évader... fiscalement. »

### Vers une réforme fiscale internationale?

La crise économique serait-elle à l'origine d'un effort inattendu en matière de lutte contre l'évasion fiscale?

Alors que beaucoup d'Etats cherchent à renflouer leurs caisses, les gouvernements lorgnent sur les sommes faramineuses qui échappent chaque année à leurs impôts. Selon le Global Financial Integrity, il y aurait ainsi plus de 10 000 milliards de dollars déposés dans les paradis fiscaux. Les services fiscaux des Etats-Unis affirment que 330 milliards de dollars échappent chaque année au fisc (16% des impôts fédéraux!). L'Union européenne estime de son côté que le manque à gagner pour l'ensemble de ses membres est de 2 à 2,5% du PIB.

« Faites ce que je dis, pas ce que je fais. » Cet adage populaire pourrait s'appliquer aux Etats-Unis en matière de fraude fiscale. Car si Barack Obama ne cesse de vilipender ses compatriotes résidant à l'étranger – désormais tous présumés coupables d'évasion fiscale – plusieurs Etats américains ont des législations si accommodantes qu'ils pourraient aisément être qualifiés de paradis fiscaux. La fiscalité américaine a ceci de particulier qu'elle est extraterritoriale ; peu importe où il se trouve, le citoyens US est tenu de déclarer ses revenus au fisc américain, l'IRS. Or, on estime que, sur six millions d'Américains non résidents, seuls 500 000 déclarent leurs revenus. En 2009, le phénomène a d'ailleurs fait la une des journaux : UBS est accusée de complicité de fraude fiscale avec certains de ses clients américains. La banque reconnaît alors gérer en Suisse 19 000 comptes de clients américains non déclarés (17 milliards de dollars).

A la suite de ce scandale, l'administration Obama a élaboré une législation appelée FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui demande aux institutions financières étrangères de communiquer à l'IRS des informations sur les revenus et les actifs des citoyens américains. Les banques étrangères sont invitées à signer un accord avec le fisc US, par lequel elles s'engagent à identifier les citoyens américains et à transmettre – avec l'accord de ces derniers – une déclaration fiscale de ces personnes. Si le client refuse, l'établissement a l'obligation de prélever une retenue à la source de 30 % sur ses revenus ou, plus radical, de fermer le compte.

Publié en mars 2010, le FATCA est censé s'appliquer progressivement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Mais sa mise en œuvre s'annonce compliquée, car elle entraîne des réformes structurelles au sein des institutions financières concernées. Surtout, le FATCA entre en conflit avec certaines législations locales ou européennes en matière de protection des données personnelles et de secret bancaire. Pour l'Association suisse des banquiers, « *in fine*, cette législation pourrait nuire à la place financière américaine, puisque certains

établissements décideront de ne plus servir de clients américains et mettront fin à leurs opérations avec les Etats-Unis». L'ASB dénonce une législation extrêmement coûteuse pour les banques et se montre sceptique quant aux retombées pour l'IRS. L'administration Obama, optimiste, pense pouvoir récupérer 8 milliards de dollars en dix ans.

Ce volontarisme américain dans la lutte contre l'évasion fiscale fait toutefois rire jaune à l'étranger. Car les Etats-Unis sont une destination de choix pour s'évader... fiscalement. Plusieurs Etats ont en effet mis en place des législations fiscales très attractives. Le Delaware est l'exemple le plus frappant. En plus de ne pas taxer les profits réalisés en dehors de son territoire, ce minuscule Etat (sept fois plus petit que la Suisse!) rend possible la création de sociétés inactives et de sociétés écrans. Le Delaware est même considéré comme une alternative plus intéressante encore que les paradis fiscaux «classiques».

Les entreprises américaines qui veulent réduire leur imposition n'ont qu'à s'y enregistrer et y transférer leurs profits. Coca-Cola, Google, JP Morgan Chase, General Motors y ont déposé leur raison sociale. Plus de 900 000 entités légales sont domiciliées dans le Delaware (plus que le nombre d'habitants!), dont plus de la moitié des entreprises cotées en Bourse aux Etats-Unis et 63% des 500 plus grosses fortunes du pays. Et ce qui attire les grands groupes attire aussi des individus peu recommandables. Timothy S. Durham, surnommé le «Madoff du Midwest», ou encore le Russe Viktor Bout, le célèbre trafiquant d'armes, y possédaient des adresses.

Et ce n'est pas le seul Etat américain dans ce cas. L'Oregon, le Nevada, le Wyoming et la Floride sont également des territoires «particulièrement intéressants» pour constituer des sociétés écrans, selon le Financial Crimes Enforcement Network, la division de surveillance et de répression des fraudes du Trésor américain. Dans ces Etats, les secrets bancaires sont bien gardés. L'an dernier, les Etats-Unis occupaient d'ailleurs la 5<sup>e</sup> place dans le classement international des paradis fiscaux, réalisé par le Réseau mondial pour la justice fiscale (Tax Justice Network). ■

Les apparences sont trompeuses: l'Espagne n'est pas inscrite sur la liste des paradis fiscaux de l'OCDE et Madrid n'a jamais été soupçonnée de quelconque bienveillance avec les évadés fiscaux. Pourtant, selon Diego Artacho, avocat fiscaliste associé chez Roussaud Costas Duran, un prestigieux cabinet barcelonais, l'Espagne est un paradis fiscal qui s'ignore. En effet, la péninsule Ibérique est une destination rêvée pour les multinationales étrangères. Au milieu des années 90, le Gouvernement Aznar a créé un outil pour attirer les capitaux étrangers: les ETVE, entités détentrices de participations étrangères. Inspirées du modèle hollandais de la BV, les ETVE ne sont imposables que dans le cadre des investissements réalisés sur le territoire espagnol. Concrètement, les profits d'une ETVE réalisés à l'étranger ne sont pas soumis à l'impôt. «Avec ce dispositif, de nombreuses sociétés étrangères ont installé le siège de leur holding en Espagne», explique Diego Artacho qui avant d'être avocat était inspecteur des impôts. Le problème, c'est que la plupart de ces entreprises n'ont aucune activité sur le sol ibérique. Officiellement, une ETVE est tenue de disposer «de moyens matériels et humains pour développer son activité». Mais, dans les faits, il n'y a pas de contrôles. Ainsi ExxonMobil Spain, la filiale du géant pétrolier américain Exxon, a réalisé près de 10 milliards d'euros de bénéfices entre 2008 et 2009, sans reverser le moindre centime à l'Espagne. En réalité, la plus grande entreprise au monde en valeur boursière n'a qu'un seul employé en Espagne, rémunéré 44 000 euros par an. Le bureau de Madrid ne sert que de boîte aux lettres où sont regroupés tous les bénéfices des filiales européennes. Le pétrolier n'est pas un cas à part: Vodafone, Hewlett-Packard, American Express ou encore General Mills ont fait de l'Espagne leur paradis fiscal. «Certes, cette situation est légale mais ce n'est pas normal que les bénéfices de ces grandes sociétés ne soient pas imposés!» s'indigne Diego Artacho. Le dispositif a été détourné: «Il s'agissait d'attirer des entreprises étrangères pour créer de l'emploi et de la richesse en Espagne, ça n'a absolument pas été le cas.» Depuis quelques mois, le fisc espagnol dénonce ces abus mais, pour le moment, le Gouverne-

### Vers une réforme fiscale internationale? (suite)

Si les Etats-Unis parviennent à le faire appliquer, le Foreign Account Tax Compliance Act pourrait bien devenir la législation la plus ambitieuse pour lutter contre l'évasion fiscale. Depuis quelques mois, plusieurs pays tentent de négocier avec le Gouvernement américain en ce sens. C'est le cas des cinq «grands» de l'OCDE – Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni – qui acceptent de collaborer avec le fisc américain, mais sur une base de réciprocité. Ainsi, les fiscaux locaux collecteront les données bancaires auprès de leurs banques, et le fisc américain fera de même avec les citoyens de ces pays.

La Suisse et le Japon sont également en négociation avec les Etats-Unis autour du FATCA. Ces deux pays préconisent toutefois un autre modèle d'accord: les informations ne seront pas échangées par le biais d'une base de données centrale de l'Etat, mais fournies directement par les établissements financiers, moyennant quelques assouplissements (notamment en ce qui concerne l'identification des clients «récalcitrants»).

Certes, la mise en application de la législation FATCA ne se fera pas aisément, mais pour beaucoup d'experts, c'est un pas dans le bon sens. Une avancée rendue possible par un changement de mentalité au sein des gouvernements. L'OCDE, dans un rapport publié en juin 2012, note d'ailleurs une adhésion croissante à un système d'échange automatique d'informations fiscales.

## L'Espagne, un paradis fiscal qui s'ignore

Par Henry de Laguerie  
 Espagne

**«En réalité, la plus grande entreprise au monde en valeur boursière n'a qu'un seul employé en Espagne.»**



ment Rajoy, qui a pourtant besoin d'argent, ne semble pas prêt à modifier cet outil. Certaines régions au Pays basque et en Navarre, par leur statut d'autonomie, prélèvent directement les impôts et ont donc une certaine marge de manœuvre en termes de fiscalité. Ainsi le Pays basque a mis en place un dispositif légal qui permet aux grandes fortunes et notamment aux sportifs de haut niveau de payer très peu d'impôts. Le cycliste Miguel Indurain et le golfeur José Maria Olazábal, tous les deux originaires du Pays basque, en ont profité, «en toute légalité», précise Diego Artacho. Mais il y a deux ans, le tennisman Rafael Nadal a été accusé d'avoir blanchi 56 millions d'euros. Le Majorquin avait créé une société-écran à San Sebastian pour échapper au fisc. N'ayant aucun lien avec le Pays basque, il a depuis été obligé de régulariser sa situation.

### Des voisins enviés

L'Espagne est également voisine de deux paradis fiscaux bien différents: Andorre et Gibraltar. La petite principauté, nichée au cœur des Pyrénées, ne fait plus partie de la liste des paradis fiscaux de l'OCDE depuis 2010. « Sous la pression de Nicolas Sarkozy, Andorre a fait de réels progrès », reconnaît Jean Maerckaert, spécialiste des paradis fiscaux et membre de l'ONG Sherpa. Elle a signé des accords d'échange d'informations avec une vingtaine de pays dont la France et l'Espagne. Elle a également mis en place une TVA à 4% et un impôt sur le revenu à hauteur de 10%. Autre avancée significative pour Diego Artacho: la loi pénalise désormais le délit fiscal. Mais Andorre a encore du chemin à faire selon Jean Maerckaert. L'indice d'opacité financière d'Andorre reste élevé à 73%. A Gibraltar, au sud de la péninsule, aucun progrès n'a été fait. Le microterritoire britannique est le paradis des trusts, des banques offshore et des sociétés de jeux en ligne, souligne Jean Maerckaert. Satellite de Londres et de la City, Gibraltar dispose d'une loi qui permet l'établissement de banques offshore. Quant aux sociétés, elles sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices ne provenant pas du commerce local pendant une durée de 25 ans minimum. Conséquence, sur le rocher britannique on compte 30 000 habitants pour 80 000 sociétés. Aujourd'hui, Gibraltar reste l'un des plus grands paradis fiscaux au monde. Mais l'Espagne n'a pas les moyens de lutter contre ce voisin bien encombrant: Madrid ne reconnaît pas Gibraltar et ne peut donc signer aucun accord d'échange d'informations avec un territoire dont elle revendique la souveraineté. ■

## Le Canada, tremplin vers les paradis offshore

Par Isabelle Paré  
Canada

« La Bourse de Toronto a fait main basse, à titre d'actionnaire principal, sur la Bourse des Bermudes. »

Sur la scène internationale, le Canada fait figure de bon élève en matière de lutte contre l'évasion fiscale. Avec des conventions signées avec quatre-vingt-sept pays, dont huit conclues avec des paradis fiscaux notoires courus par les fraudeurs et les entreprises cherchant à se mettre à l'abri du fisc, le pays montre patte blanche. Or, si le Canada se range vingt-quatrième au monde sur l'échelle de l'index du secret financier – un score tout à fait enviable, établi par le Réseau international pour la justice fiscale –, son bulletin de premier de classe dissimule toutefois une tout autre réalité.

Depuis l'époque de la Nouvelle-France, le Canada a développé des relations privilégiées avec plusieurs îles des Antilles, aujourd'hui pointées du doigt par le G20 et plusieurs grands argentiers de la planète. Au fil des ans, les réseaux bancaires du Canada et de plusieurs pays caribéens se sont petit à petit imbriqués, pour nouer des relations que d'aucuns qualifient aujourd'hui de liaisons dangereuses. Pour toutes ces raisons historiques, les banques canadiennes prolifèrent depuis près de deux siècles sous le soleil des tropiques. Les filiales arborant l'unifolié occupent d'ailleurs des avenues complètes aux Bahamas et dans les îles Caïmans. L'osmose a été poussée un cran plus loin, en décembre 2011, quand la Bourse de Toronto a fait main basse, à titre d'actionnaire principal, sur la Bourse des Bermudes.

Dès 1980, une entente de non-divulgaration des renseignements bancaires conclue entre le Canada et la Barbade a propulsé la création de fiducies et le développement de sociétés canadiennes dans les Caraïbes. « Depuis, tout citoyen ou entreprise canadienne y ayant des actifs peut transférer des sommes au Canada sans payer d'impôts », explique Alain Deneault, auteur de *Offshore, Paradis fiscaux et souveraineté criminelle* et chercheur en mondialisation, citoyenneté et démocratie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Cette présence canadienne dans la cour des mauvais joueurs n'est d'ailleurs pas très appréciée de l'opinion publique. Mais en dépit des pressions récentes exercées par l'OCDE pour resserrer l'étau sur les Etats de complaisance, le mouvement d'«offshorisation» de compagnies basées au Canada semble plutôt avoir le vent dans les voiles. En 2011, des traités d'«échanges d'informations» ont été ratifiés avec huit pays à taux de taxation quasi nul dont les Bermudes, les Bahamas et les îles Turquoises (Turks-et-Caïcos). Or, ces accords destinés a priori à percer le mur du secret ont été signés en échange de garanties permettant le rapatriement, en toute franchise d'impôt, des avoirs canadiens détenus sous ces juridictions. En façade, le Canada fait mine de surveiller les garnements de la finance, mais légalise un processus d'évitement fiscal déjà en cours, soutient le chercheur de l'UQAM.

Les sommes ainsi détournées du fisc vers les paradis fiscaux priveraient l'Agence canadienne du revenu de quelque 147 milliards de dollars, selon Statistique Canada. Et cette fuite massive de capitaux semble vouloir s'accélérer depuis l'élection, en 2006, du gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper. Ce gouvernement de droite a multiplié depuis son arrivée au pouvoir les politiques visant notamment à faire du Canada un éden réglementaire pour les compagnies minières. Généreux crédits d'impôts, bourse hautement spéculative sur les produits miniers et, en sus, tremplin doré offert vers une dizaine de paradis offshore: pas étonnant que les deux tiers des compagnies minières soient aujourd'hui basées au Canada!

En fait, le Canada s'érige aujourd'hui comme la courroie de transmission légale et privilégiée de nombreuses industries vers des paradis à fiscalité complaisante. Faut-il s'étonner que certains conseillers spécialisés dans la création de sociétés offshore placent la confédération canadienne parmi les juridictions de prédilection pour leurs clients? «Le Canada n'est peut-être pas un pays offshore, mais il est devenu une des plaques tournantes des transferts de capitaux vers plusieurs paradis fiscaux», assure Alain Deneault. ■

«Le patriotisme, c'est servir son pays (...) Le patriotisme ce n'est pas fuir la France pour les paradis fiscaux et laisser à ceux qui restent le poids de l'effort.» Ainsi le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault déclarait-il la guerre aux évadés et aux exilés fiscaux. C'était le 3 juillet, lors de son très officiel discours de politique générale. Nul ne sait si les intentions seront suivies d'effet, mais le message est clair: à l'heure où la dette publique atteint près de 90% de la richesse nationale, le Gouvernement français compte faire de la lutte contre l'évasion fiscale une priorité.

S'ils reconnaissent avoir eu du mal à arrêter un chiffre, les sénateurs membres d'une commission d'enquête sur l'évasion fiscale évaluent le manque à gagner à plus de 50 milliards d'euros par an, soit «au moins le montant du remboursement des intérêts de la dette française chaque année». Créée en janvier dans le but de «mieux comprendre» le phénomène, la commission s'est rendue en Suisse, à Jersey et en Belgique, et a mené de nombreuses auditions – les ex-tennismen Yannick Noah et Guy Forget, qui ont vécu ou vivent dans la région lémanique, ont notamment été entendus. Dans leur rapport rendu public à fin juillet, les sénateurs avancent une cinquantaine de propositions, parmi lesquelles la création d'un Haut-Commissariat chargé de coordonner la lutte contre l'évasion fiscale et l'obligation pour les multinationales françaises de communiquer un bilan exhaustif de leurs entités à l'étranger. «Surtout, complète le sénateur communiste Eric Bocquet, rapporteur de la commission, la réponse doit être internationale: il faut parvenir à améliorer la directive européenne 'épargne'.»

Initié en 2005, ce texte vise l'échange automatique d'informations bancaires entre Etats. Problème: il ne s'applique qu'aux intérêts de l'épargne (et non aux dividendes) et ne concerne pas les comptes offshore appartenant à des Européens via des sociétés-écran non européennes. Depuis quatre ans, Bruxelles essaie de le modifier, mais l'Autriche et le Luxembourg, attachés au secret bancaire, bloquent les négociations.

De son côté, la Suisse multiplie les accords bilatéraux. Avec «Rubik», elle s'engage à

## L'évasion fiscale pour combler la dette publique

Par **Chloé Aeberhardt**  
France

**«Le patriotisme ce n'est pas fuir la France pour les paradis fiscaux.»**



rembourser aux Etats partenaires les impôts non payés par leurs ressortissants ayant des fonds dans ses banques. En contrepartie, les noms des détenteurs des comptes restent secrets. La Grande-Bretagne et l'Autriche ont déjà signé cet accord. La France s'y refuse pour l'instant. «Nous considérons Rubik comme une attaque de la Suisse contre la directive européenne», explique Eric Bocquet, pour qui l'accord revient à une «amnistie fiscale». Gabriel Zucman, chercheur à l'Ecole d'économie de Paris et auteur d'une étude sur l'évasion fiscale, ne dit pas autre chose: «Certains banquiers suisses sont terrorisés à l'idée de se voir imposer l'échange automatique d'informations. Pour l'éviter, ils montent les membres de l'Union européenne les uns contre les autres: d'un côté, Bruxelles et la directive 'épargne'; de l'autre, la Grande-Bretagne et l'Autriche (peut-être bientôt l'Allemagne et l'Italie), séduites par la perspective de rentrées d'argent rapides. Pourtant, l'accord Rubik risque de ne pas être à leur avantage: dans la mesure où elles ignorent le montant exact des fortunes gérées par les banquiers suisses, elles s'en remettent ni plus ni moins à leur bon vouloir.»

Dissoute cet été, la commission sénatoriale entend bien «intégrer la fraude et l'évasion fiscales au débat parlementaire» dès l'automne. «C'est un axe politique majeur sur lequel le Gouvernement va devoir travailler», estiment les sénateurs. Le projet de loi de finances rectificative pour 2012 adopté par le Parlement à fin juillet est un début; il prévoit cinq mesures limitant les possibilités d'optimisation fiscale à l'étranger pour les entreprises, parmi lesquelles le «renversement de la charge de la preuve»: dorénavant, il appartiendra à chaque société de démontrer que ses filiales installées dans des paradis fiscaux y exercent une activité réelle – en clair qu'elles ne sont pas de simples «boîtes aux lettres» permettant de réduire le bénéfice imposable en France. ■

## La lutte acharnée contre les paradis fiscaux

Par Rachel Garcia

Avec la découverte de plus de 32 trillions de dollars d'avoirs financiers détenus dans des comptes offshore, la lutte contre l'exonération abusive d'impôts commence enfin à porter ses fruits. L'Organisation de coopération et développement économique (OCDE) et la Tax Justice Network (TJN) sont aux premiers rangs du combat. «Nous sommes plus que jamais conscients des coûts de l'inégalité économique» James Henry, Senior Adviser à la Tax Justice Network (TJN).

«Il existe jusqu'à 32 trillions de dollars d'avoirs financiers détenus dans des comptes offshore.» Tel est le constat de l'économiste James Henry, Senior Adviser à la Tax Justice Network (TJN), dans son dernier rapport sur les paradis fiscaux. Publiée le 22 juillet 2012, l'étude attise une préoccupation mondiale pour l'évasion fiscale, née de la crise financière de 2009. Comme ses homologues à l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), James Henry s'inquiète de voir des milliards échapper aux fiscaux des diverses nations. Surtout à l'ère d'une crise économique mondiale sans précédent: «Ces conclusions surviennent au moment où des gouvernements du monde entier sont privés de ressources, et nous sommes plus que jamais conscients des coûts de l'inégalité économique», déplore-t-il.

### OCDE aux armes

Davantage que la TJN, qui est un réseau d'associations et de particuliers, l'OCDE est en première ligne du combat contre les paradis fiscaux. Avec 34 pays membres – dont la Suisse – cette organisation internationale lutte pour le développement économique mondial. Afin d'empêcher au maximum la tendance à l'évasion fiscale, elle fait pression sur les gouvernements, notamment par l'intermédiaire de deux critères principaux lui permettant d'identifier un paradis fiscal: l'absence de transparence du régime fiscal et l'absence d'échanges de renseignements fiscaux avec d'autres Etats. Pour être transparentes, les législations fiscales des pays doivent se montrer ouverts et équitables avec leurs citoyens. En effet, il arrive souvent dans les paradis fiscaux que deux personnes bénéficiant de situations économiques semblables ne soient pas taxées de manière équivalente. Le deuxième critère, soit les échanges de renseignements avec d'autres Etats, est également un problème récurrent dans les paradis fiscaux. A l'instar du secret bancaire en Suisse, qui a permis la protection de milliers de comptes offshore jusqu'en

### La liste grise de l'OCDE

Publiée en janvier 2011, la dernière liste grise de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE) voit arriver de nombreux nouveaux venus. Sortis de la liste noire depuis peu, Andorre, Anguilla, Antigua, les Bahamas, Belize, Dominique, la Grenade, Liberia, les Îles Marshall, les Îles Cook, Montserrat, Nauru, Niue, Panama, Sainte Kitts and Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadine et Vanuatu, autant de noms que de lieux peu connus de la scène internationale, se sont finalement pliés aux pressions de l'organisation mondiale. La liste noire de l'OCDE est d'ailleurs vide depuis cette date.

### Le PS suisse se joint au combat

Loin de laisser le terrain uniquement aux institutions internationales, le Parti socialiste (PS) suisse veut en finir avec l'évasion fiscale. Au niveau fédéral, comme dans les rangs cantonaux, les élus multiplient les initiatives visant à minimiser les allègements fiscaux accordés aux riches entreprises et individus: «Cet argent est volé aux populations de son origine, s'indigne Romain de Sainte Marie, président du PS genevois. Mais en plus, ces rentrées ne bénéficient même pas à la population locale suisse!»

2009, moment où la polémique a éclaté au grand jour.

### Un réseau de fer

La Tax Justice Network, pour sa part, lutte contre l'évasion fiscale par des moyens indirects. Composée de la société civile, de chercheurs, journalistes, spécialistes en développement, politiciens, ou encore d'hommes d'affaires concernés, la TJN opère en fédérant les activistes de la lutte contre l'évasion fiscale. Sa mission? Promouvoir le changement social à travers le débat public et l'éducation. En clair, elle vise une meilleure compréhension globale des problématiques fiscales. L'information, son arme principale de combat, lui permet de souligner publiquement des contradictions qui règnent entre les normes imposées par l'OCDE et celles appliquées par les gouvernements. Dans cette veine, elle a publié une newsletter en octobre 2011 dénonçant le délaissement de la Suisse vis-à-vis des pays non membres de l'OCDE. En effet, les nations les plus pauvres sont totalement absentes des accords fiscaux avec la Confédération.

### Evasion fiscale sous perfusion

Ces paradoxes permettent aux gouvernements des paradis fiscaux en liste grise (voir encadré), mais aussi en liste blanche, de bénéficier de failles leur permettant d'exonérer leurs riches clients étrangers de taxes. Mais les combattants n'ont pas dit leur dernier mot: «Il est l'heure pour les gouvernements d'être à la hauteur de leurs promesses, et de mettre en œuvre des politiques qui permettent de garder la situation sous contrôle, déclare James Henry, au moment de la publication de son étude. Mais d'une certaine manière, cette recherche est une très bonne nouvelle. Le monde vient de localiser un tas de richesse financière qui peut être sollicitée afin de contribuer à la solution de nos problèmes mondiaux les plus pressants.» La lutte ne fait que commencer. ■

Le Japon ne figure pas dans le classement des paradis fiscaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Mais cette liste, qui sert de référence depuis le G20 de 2009, est très critiquée par la «Tax Justice Network», réseau international d'experts et de chercheurs spécialisés dans la justice fiscale. Elle reproche à l'OCDE de trop se « focaliser sur la question fiscale » et de mettre en second plan ce qui lui semble être l'essentiel: la transparence. Fin 2011, la Tax Justice Network publie donc son propre palmarès des pays qui rassemblent les meilleures conditions pour « masquer l'évasion fiscale internationale ». Selon ses critères, le Japon est à la 8<sup>e</sup> place des pays les plus opaques. Que doit-on en conclure sur la troisième puissance économique mondiale?

L'OCDE reconnaît quatre critères dans sa définition du paradis fiscal: le pays dispose d'un faible taux d'imposition, de lois ou de pratiques administratives qui empêcheraient un échange de renseignements avec les administrations étrangères, d'une absence d'activités concrètes pour attirer les capitaux extérieurs et enfin d'un manque de transparence évident.

### Pour les sociétés, le Japon dans la norme internationale

Pour les sociétés, «le Japon est dans la norme internationale, voire dans la fourchette haute, explique Julien Ghata senior manager chez PricewaterhouseCoopers Aarata à Tokyo. Si le taux de taxe effectif a diminué récemment de 40,69 % à 38,01 % et devrait encore baisser en 2015 de plus de 3 %, il reste élevé.» Yoichi Murata, private banker japonais installé en Suisse, confirme: «Les taxes sont très élevées au Japon: pour les impôts mais aussi pour les droits de succession.» La TVA japonaise «est quant à elle plutôt à la hausse, explique Julien Ghata. Elle est actuellement de 5 % et devrait passer à 10 % dans les années qui viennent.» Daisuke Sato, directeur d'une société de conseil en marketing pour les PME japonaises en Europe, va plus loin: «Si on la compare à celle des pays européens, la TVA japonaise est même trop basse. Les firmes multinationales profitent de ce taux pour dégager des bénéfices et rapatrier leurs fonds dans des sociétés offshore pour échapper à l'imposition japonaise.» Des taxes élevées ou en augmentation mais aussi des facilités pour les capitaux étrangers. Le Japon s'éloigne toujours plus de la définition du paradis fiscal établie par l'OCDE.

## Le Japon, un pays culturellement secret

Par Johann Fleuri

**«La question de l'opacité est justement le point décrié par la Tax Justice Network.»**



«Depuis le gouvernement du premier ministre Koizumi, le Gouvernement japonais a amorcé une politique de séduction des investisseurs étrangers au Japon», poursuit Daisuke Sato. En 1986, l'archipel nippon crée le Japan Offshore Market dans le but d'attirer des capitaux. Quatre années après sa création, soit en 1990, ce dernier représentait un total de 495 milliards de dollars selon les chiffres de la Banque des règlements internationaux.

Revers de la médaille, s'ils attirent des capitaux étrangers, ces centres offshore ont été reconnus comme fragilisant le système financier mondial, car ils sont soumis à un secret bancaire très large. La question de l'opacité est justement le point décrié par la Tax Justice Network. C'est un fait: le Japon «préfère garder les informations en interne», poursuit Julien Ghata. C'est avant tout culturel. Même si cela donne une mauvaise image au point de vue international. L'échange d'informations entre pays est pourtant fondamental en termes de transparence fiscale.» En matière de communication, l'archipel nippon a encore du chemin à parcourir. «Le Japon est un pays unique qui peut être perçu comme difficile d'accès par les autres pays, assure Yoichi Murata. Cette incompréhension et le manque de coopération contribuent sans doute à laisser perdurer ce sentiment d'opacité.»

Julien Ghata reconnaît volontiers que le pays «fait des efforts à ce niveau-là, notamment avec la mise en place de la FATCA». La FATCA, la «Foreign Account Tax Compliance Act», est un accord avec les Etats-Unis de transmission automatique de données sur les citoyens américains ayant des comptes bancaires hors des Etats-Unis. Elle devrait être mise en application à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 et permettre de lutter contre l'évasion fiscale internationale. En contrepartie, les Etats-Unis rendront la pareille aux pays qui ont signé l'accord. Le Japon a déjà apposé sa signature en juin dernier. ■

## Rubik, la contre-attaque suisse

Par Isabelle Ory  
Parlement européen,  
Bruxelles

**«Les banques suisses  
deviennent certes moins  
attractives financièrement  
pour les clients étrangers,  
mais en même temps  
l'anonymat de ces clients  
est préservé.»**

C'est un bras de fer qui dure depuis plusieurs années entre l'Union européenne et la Suisse. Berne refuse de rendre les armes et de renoncer totalement à son secret bancaire. En face, les Européens sont très majoritairement en faveur de l'échange automatique d'informations, c'est-à-dire de la transmission systématique des données des détenteurs de comptes bancaires à l'administration fiscale de leur pays d'origine. Dans cette guerre qui dure déjà depuis la fin des années 90, la Suisse vient de remporter une bataille, via la mise au point des accords Rubik. Retour sur un conflit feutré mais dont les enjeux se chiffrent en milliards de francs.

### Quelle est la position de l'Union européenne?

Les Européens appliquent sur leur territoire la directive Fiscalité de l'épargne, une loi européenne entrée en vigueur en 2005. Elle prévoit l'échange automatique d'informations entre tous les pays de l'UE, à l'exception du Luxembourg et de l'Autriche. Ces deux Etats ont voulu conserver leur secret bancaire. Comme la Suisse, qui a accepté d'appliquer cette directive, ils remplacent l'échange d'informations par un impôt à la source libératoire et anonyme. Un prélèvement qui se monte à 35% des intérêts de l'épargne. Récemment, la pression étant encore montée sur le secret bancaire au niveau international via les injonctions du G20, la Commission européenne a souhaité réviser ce texte pour qu'il s'applique à davantage de produits d'épargne et pour contraindre le Luxembourg et l'Autriche à céder sur le secret bancaire. Cependant, les discussions s'éternisent entre les pays de l'Union européenne, qui doivent se mettre d'accord à l'unanimité sur ce sujet. Les Luxembourgeois et les Autrichiens refusent de lâcher du lest tant que la Suisse n'aura pas elle aussi renoncé au secret bancaire.

### La contre-attaque suisse

Confrontés à cette offensive, les banquiers suisses ont pris les devants. Ils ont convaincu le Conseil fédéral de la nécessité de défendre le secret bancaire en proposant un contre-projet. Il est plus connu sous le nom de Rubik. Concrètement, les Suisses ont habilement semé la zizanie entre les Etats de l'Union européenne en concluant des accords bilatéraux avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, puis ensuite avec l'Autriche. Ces accords étendent le système d'impôt libératoire à la source à un large éventail de pro-

duits d'épargne. Ils soldent aussi le passé, c'est-à-dire l'argent déposé illégalement dans des banques suisses, via un impôt payé une fois pour toutes sur ces avoirs. Au final, cela signifie une rentrée d'argent nette pour le budget des pays concernés, un élément non négligeable alors que l'Europe traverse une grave crise économique. Les banques suisses deviennent certes moins attractives financièrement pour les clients étrangers, mais en même temps l'anonymat de ces clients est préservé.

### Où en est-on ?

Les accords Rubik doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais ils n'ont toujours pas été ratifiés en Grande-Bretagne et en Allemagne. Outre-Rhin, ils se heurtent à une forte opposition des sociaux-démocrates. Le SPD réfute notamment l'un des éléments du texte, à savoir que l'Allemagne n'aura plus le droit d'acheter des informations sur les clients des banques suisses comme elle l'a fait encore très récemment. Néanmoins, d'autres pays, comme la Grèce et l'Italie, ou encore l'Espagne, dont les finances sont en piteux état, sont en train de négocier ou envisagent de négocier des accords similaires. Les accords Rubik pourraient donc faire des petits. La Confédération a pour objectif de les généraliser aux 27. Mais pour le moment, la Commission de Bruxelles n'est pas entrée en matière. Tout d'abord parce qu'elle se veut le fervent défenseur de la transparence et l'adversaire du secret bancaire. Mais surtout parce qu'elle n'a pas de mandat pour négocier au nom de l'Union européenne, elle demeure paralysée par l'opposition inflexible du Luxembourg et de l'Autriche. Une opposition qui laisse pour l'instant à la Suisse le champ libre face à une Europe affaiblie par la pire crise économique de son histoire. ■

Quel est le pays qui attire le plus grand nombre de Français tentés par l'exil fiscal? La Suisse? Non! A en croire les chiffres officiels du Gouvernement français, il s'agit de la Belgique! Selon un rapport publié en 2009, pendant que 129 très riches contribuables s'installaient dans la Confédération, 132 prenaient le chemin du Royaume. L'arrivée au pouvoir de la gauche dans l'Hexagone a encore augmenté le nombre de candidats intéressés par un déménagement dans ce pays de 11 millions d'habitants. «Au-delà de sept millions de capital, je leur conseille l'expatriation vers la Suisse, explique l'avocat Philippe Kenel, qui travaille aussi bien à Lausanne qu'à Bruxelles. Sous cette barre, la Belgique est intéressante.» Malgré son climat peu riant, malgré son instabilité gouvernementale chronique, la Belgique demeure un paradis fiscal aux yeux de beaucoup. Un phénomène étonnant et singulier, car il n'est pas lié à l'existence du secret bancaire mais plutôt à une politique fiscale originale.

Certes, pendant des décennies, la Belgique a été l'un des rares pays à secret bancaire de l'Union européenne. Comme la Suisse, elle refusait de transmettre des informations sur les titulaires de comptes ouverts dans ses banques. Mais en 2009, sous la pression du G20 et de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (OCDE), Bruxelles a décidé de renoncer et de passer à l'échange automatique d'informations, mesure effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce n'est donc plus cela qui la rend si séduisante pour de riches étrangers. Ses avantages sont désormais uniquement à chercher dans les choix fiscaux du Gouvernement belge. Les revenus du travail sont lourdement taxés dans le Royaume de Belgique, les salariés subissent l'une des pressions fiscales les plus lourdes d'Europe; en revanche, les revenus du capital sont très largement épargnés, à la grande satisfaction de ceux dont le train de vie dépend du patrimoine.

### Des bénéfiques non imposés

Tout d'abord, il n'existe pas d'impôt sur la fortune. Ensuite, il n'y a pas non plus de taxation des plus-values. En clair, un entrepreneur qui vend une entreprise et réalise une plus-value importante par rapport à son investissement initial, ou un particulier qui vend des actions, ne seront absolument pas imposés sur le bénéfice réalisé! C'est l'un des aspects de la fiscalité belge le plus souvent cité par ceux qui ont choisi de venir s'installer dans le plat pays.

## La Belgique, un paradis fiscal pas comme les autres!

Par Isabelle Ory  
 Belgique

**«Les plus-value importantes ne seront absolument pas imposées sur le bénéfice réalisé!»**



Enfin, les droits d'auteurs, les revenus de l'épargne ainsi que les dividendes sont imposés de façon forfaitaire, via un prélèvement libératoire variant entre 15 et 21%. Un régime bien plus favorable que ce qui peut se pratiquer dans d'autres pays voisins. « Que les dividendes perçus s'élèvent à 1 000 euros ou à 100 000 euros, le même taux sera applicable. Il n'y a pas de globalisation avec les autres revenus », explique le fiscaliste Olivier Bertin sur le site internet Droit-fiscalité-Belge ([www.droit-fiscalite-belge.com](http://www.droit-fiscalite-belge.com)). L'impôt sur le capital n'est absolument pas progressif.

La principale différence entre la Suisse et la Belgique réside dans le fait que cette fiscalité avantageuse pour les contribuables les plus aisés n'a pas été élaborée spécifiquement pour les étrangers, elle s'applique à tous les citoyens résidant sur le territoire. Il n'existe donc pas de contrepartie, comme celles qui accompagnent le forfait fiscal dans quelques cantons. « J'ai choisi la Belgique plutôt que la Suisse, car ici je peux continuer à travailler, raconte Florian, un entrepreneur français expatrié à Bruxelles. J'ai d'ailleurs monté plusieurs entreprises ici, ce qui a permis de créer une trentaine d'emplois. »

La Belgique reste donc bel et bien un paradis pour une certaine catégorie de contribuables. Néanmoins, ce statut pourrait se voir menacé dans les années qui viennent. Confronté à la crise économique et à la nécessité de trouver des recettes supplémentaires, Bruxelles envisage d'augmenter progressivement le poids de sa fiscalité sur le capital. ■

## L'île Maurice, refuge fiscal pour le continent africain

Par **Sophie Bouillon**  
Johannesburg, Afrique du Sud

**« Un gouvernement stable. Un argument de choix pour nombre de riches entrepreneurs du continent africain. »**

L'île Maurice, destination de rêve aux plages de sable fin, est connue pour un autre paradis. Celui de sa fiscalité. La création d'une société offshore dans cette île au large de l'Afrique ne prend que quelques jours et n'est soumise à aucun impôt sur les plus-values ou sur les dividendes. En bon paradis fiscal, Maurice ne divulguera pas l'identité des opérateurs des sociétés. Il vous suffira simplement d'envoyer une copie de votre carte d'identité, une référence bancaire et un justificatif de domicile pour que l'une des nombreuses agences intermédiaires s'occupe de votre dossier. En septembre 2010, le Forum mondial sur les paradis fiscaux a classé Maurice parmi les « mauvais élèves ». Même si l'île s'était engagée à faire des efforts en 2001, il manque des éléments dans son cadre légal pour forcer les entreprises à faire connaître leur comptabilité.

Située entre l'Afrique et l'Asie, l'île a été colonisée tour à tour par les Français et par les Britanniques. Un atout immense pour les investisseurs, qu'aime rappeler le vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement économique, Xavier-Luc Duval : « Notre gouvernement est stable, les lois sont appliquées, et nous sommes parfaitement bilingues en anglais et en français, les deux langues les plus parlées en Afrique, ce qui nous permet d'être une destination rêvée pour les investisseurs africains. »

Un gouvernement stable. Un argument de choix pour nombre de riches entrepreneurs du continent africain. Pour ne citer que quelques exemples, l'instabilité politique au Zimbabwe a fait tomber le pays dans une inflation incontrôlable en 2005. Beaucoup d'entreprises ont tout perdu. La République démocratique du Congo (RDC), secouée par la guerre depuis 1996, n'offre plus aucune garantie d'investissements solides. Des pays africains en proie au chaos où, pourtant, il est facile de s'enrichir dans divers trafics d'armes, de minerais ou par la corruption.

En juillet dernier, l'île Maurice a subi les foudres de Global Witness. Selon cette ONG, l'argent des « diamants du sang », exploités en toute illégalité par le gouvernement et l'armée zimbabwéens, repose tranquillement dans des comptes de la capitale Port Louis. Un autre organisme de surveillance de bonne gouvernance, Conflict Awareness Project, a dénoncé la création de sociétés offshore à Maurice qui serviraient à alimenter les conflits sur le continent. En février, l'ONG a révélé son enquête : Viktor Bout, marchand d'armes russe, souhaitait implanter une

société-écran pour écouler ses stocks en RDC et au Sud-Soudan via des entreprises américaines, anglaises et sud-africaines d'armement. Face aux pressions internationales, Maurice a reculé et a finalement refusé que Bout crée sa société sur ses terres. Le marchand d'armes a été condamné deux mois plus tard à vingt-cinq ans de prison par un juge de New York.

La pression monte à Maurice, seul pays africain classé comme « centre de finances offshore » par le Fonds Monétaire International en 2007. En juin, Xavier-Luc Duval a invité une délégation de journalistes internationaux pour leur montrer les avantages financiers de l'île. Il est monté au créneau : « Ce n'est pas parce que nos lois fiscales sont faibles que nous devons être considérés comme un paradis fiscal. » Rappelant l'affaire Bout, il a ajouté que l'île veille à ne pas être un refuge pour l'argent sale du continent. D'ailleurs, rappelle-t-il, « la finance ne représente que 12% de notre produit intérieur brut, derrière notre production industrielle! »

Nikhil Treebhooon, directeur du Global Institutional Investors Forum (GIIF), un puissant lobby financier qui défend les intérêts des banques, des sociétés et des fonds d'investissements basés à Maurice, dénonce l'hypocrisie des institutions financières internationales : « Ce sont les mêmes qui nous ont poussés à être un médiateur financier entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique et maintenant que les pays du Nord sont en crise, ils nous accusent d'être un paradis fiscal! » ■

---

Quelles seront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les obligations fiscales des contribuables allemands détenteurs d'un compte en Suisse? L'accord de coopération fiscale, dit Rubik, signé entre l'Allemagne et la Suisse esquisse une nouvelle donne... qui ne manque pas de détracteurs.

Pour déroger aux règles de l'administration fiscale allemande, les contribuables allemands indéliçats déposent des avoirs financiers dans des pays qui n'ont pas l'obligation de transmettre les informations sur leurs clients à l'administration fiscale allemande. La publication en 2005 par l'OCDE d'un modèle de convention sur l'échange d'informations en matière fiscale qui vise à plus de transparence et les pressions internationales ont conduit la Suisse à réviser depuis 2009 ses règles relatives au secret bancaire.

Dans cette tendance vers l'échange élargi d'informations bancaires entre les pays, c'est une voie alternative que propose l'accord Rubik – « deutsch-schweizerische Steuerabkommen » en allemand – signé le 21 septembre 2011 et complété le 5 avril 2012\* par la Suisse et l'Allemagne. Si Rubik entre en vigueur, les contribuables allemands détenteurs de compte en Suisse au 31 décembre 2012 auraient alors deux options : se dénoncer à l'administration fiscale allemande et lui régler un arriéré d'impôts pour les années antérieures au 31 décembre 2012 et pour le futur être imposés sur les avoirs placés en Suisse comme pour tout avoir placé en Allemagne. Deuxième voie, la plus polémique : les détenteurs de compte préserveraient leur anonymat et les banques suisses s'engageraient à verser à l'administration fiscale allemande un impôt fixé entre 21 et 41% pour la période précédant le 31 décembre 2012. Après cette date, les contribuables allemands pourraient rester anonymes et verser l'impôt fixé à 26,4% sur les avoirs placés en Suisse par l'intermédiaire de l'organisme bancaire. « Le montant de cet impôt libératoire pour le futur est équivalent à ce que versent les contribuables allemands sur les avoirs placés en Allemagne », précise Rebeca Garcia, porte-parole de l'Association suisse des banquiers. La troisième voie, non écrite dans l'accord mais implicite, est de fermer son compte en Suisse avant le 31 décembre 2012 et de transférer ses avoirs vers une autre place bancaire sans régularisation du passé ni prélèvements à venir. « Cela tend toutefois à maintenir la situation illicite, précise M<sup>e</sup> Jean-Frédéric Maraia, associé du cabinet Schellenberg Wittmer et directeur du LL. M. Tax de l'Université de Genève, et pourrait exposer très vraisemblablement le contribuable à des sanctions plus sévères en cas de découverte par le fisc. »

## **Dilemme allemand : quelle combinaison fiscale choisir?**

*Par Barbara Pasquier  
Allemagne*

**« Les opposants à Rubik jugent le dispositif trop favorable aux ex-fraudeurs. »**

**Textes de références**

\*Accord du 21 septembre 2011 entre la Confédération suisse et la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers.

Protocole du 5 avril 2012 portant modification de l'accord entre la Confédération suisse et la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers signé le 21 septembre 2011.

Bien qu'approuvés par l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, les deux textes signés avec l'Allemagne font l'objet d'un appel au vote du peuple depuis le 19 juin et jusqu'au 27 septembre 2012. En Allemagne, l'accord ne pourra pas entrer en vigueur sans la ratification de la Chambre basse (le Bundestag) et de la Chambre haute (le Bundesrat) dans laquelle ce n'est pas la coalition CDU-FDP d'Angela Merkel mais le SPD et les Verts qui ont la majorité. Les opposants à Rubik, l'ancien ministre allemand des Finances Peer Steinbrück (SPD) en tête, jugent le dispositif trop favorable aux ex-fraudeurs. Les estimations sur les milliards que ce dispositif rapporterait, ou non, à l'administration allemande, et les discussions sur leur éventuelle redistribution font couler beaucoup d'encre dans la presse allemande. ■

**FATCA: les nouvelles exigences américaines**

En parallèle des discussions ouvertes par la Suisse sur l'échange d'informations bancaires avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche via les conventions internationales Rubik, Berne négocie aussi avec les Etats-Unis les conditions d'application de la nouvelle loi fiscale américaine (FATCA: Foreign Account Tax Compliance Act) concernant la remontée d'informations sur les comptes bancaires des contribuables américains. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, lorsqu'un contribuable américain refusera que soient transmises ses informations à l'administration fiscale américaine, la banque devra réaliser une retenue de 30% sur tous les revenus en provenance des Etats-Unis. Particularité suisse: les échanges d'informations se feront directement entre les banques et l'administration américaine, sans centralisation. L'accord concernant les situations passées n'a pas encore abouti.

**Le Mexique, grand bazar du blanchiment**

Par Patrick John Buffe  
Mexique

**«Un blanchiment qui pourrait s'élever annuellement entre 20 et 40 milliards de dollars.»**

Personne, a priori, ne penserait à inclure le Mexique dans la liste des paradis fiscaux. Et pourtant. La CEPAL – la Commission économique pour l'Amérique latine – n'hésite pas à qualifier ce membre de l'OCDE de «paradis fiscal de facto»! Pourquoi? En premier lieu, parce que c'est un pays où les contribuables paient peu d'impôts. Ensuite, parce que son système d'imposition est tel qu'il permet une grande évasion fiscale – grâce notamment à la corruption – et parce qu'il accorde de très nombreuses exemptions d'impôts.

Dans ces conditions, les recettes fiscales ne dépassent pas les 11% du produit intérieur brut, alors que la moyenne en Amérique latine est de 18%. Ce qui, au niveau régional, situe le Mexique tout en bas de l'échelle. L'une des raisons est à chercher dans l'évasion fiscale qui représente annuellement 2% du PIB!

Outre ces faiblesses du Mexique en matière d'impôts, ce pays semble aussi s'être converti en une usine de retraitement, dans la mesure où il joue un rôle important dans l'univers de la finance noire, et donc du blanchiment de capitaux issus principalement d'activités illicites et criminelles. Rien d'étonnant à cela puisqu'il est devenu une zone stratégique pour les narcotrafiquants qui contrôlent les routes de la drogue. A tel point que le Département d'Etat américain considère son voisin comme l'un des principaux pays de transit et de production des stupéfiants. On comprend alors pourquoi les cartels de la drogue, qui dirigent ce commerce illégal, sont économiquement toujours plus puissants. C'est le cas du Cartel de Sinaloa que dirige Joaquín «El Chapo» Guzmán, considéré par la revue *Forbes* comme l'un des hommes les plus riches et les plus influents de la planète!

L'absence d'informations au sein du système financier mexicain, une législation obsolète pour lutter contre le blanchiment et des autorités judiciaires ne disposant que d'une étroite marge de manœuvre encouragent les trafiquants de drogue à laver leurs revenus au Mexique. Un blanchiment qui pourrait s'élever annuellement entre 20 et 40 milliards de dollars selon les autorités américaines.

Sophistiquées et bien organisées, ces organisations criminelles profitent de l'avantage que leur offrent les 3000 kilomètres de frontière entre les deux pays pour transférer au Mexique l'argent issu de la vente de la drogue aux Etats-Unis. Pour ce faire, ils utilisent à la fois le flux légal des dollars envoyés mensuellement par les émigrants à leur famille et le volume énorme du commerce entre les deux pays.

Mais une grande partie des dollars rapatriés au Mexique le sont en espèces. Car les trafiquants savent parfaitement que l'utilisation du cash complique la détection

d'argent sale et de son blanchiment. Et malgré les mesures prises par le Mexique depuis deux ans pour réduire l'utilisation de dollars en liquide dans les banques et bureaux de change dans le but d'empêcher ces opérations, la situation n'a guère évolué. Car le système financier mexicain est trop laxiste. On en veut pour preuve les dénonciations faites en juillet dernier par une commission d'enquête du Sénat américain. Elle accuse la banque HSBC d'avoir lavé durant la dernière décennie des milliards de dollars, à travers notamment sa filiale au Mexique. Rien qu'en 2007 et 2008, celle-ci a rapatrié – et recyclé – aux Etats-Unis quelque 7 milliards de dollars qui ont été déposés dans la succursale américaine de HSBC ou d'autres institutions financières. Cet argent préalablement blanchi a soit été transféré électroniquement, soit acheminé en espèces à travers la frontière.

Cette activité n'est probablement pas l'apanage d'une seule banque ou d'une seule branche de l'économie mexicaine. Elle serait même devenue si importante que le chercheur et spécialiste en la matière Edgardo Buscaglia n'hésite pas à affirmer que le Mexique s'est transformé en un « bazar international » du blanchiment d'argent. Il estime que plus des trois quarts des secteurs économiques du pays ont été pénétrés par la délinquance organisée – nationale et transnationale – qui les utilisent comme base patrimoniale! Autant dire que le Mexique s'est converti en un paradis du... blanchiment d'argent sale! ■

A peine plus gros que des piqûres d'épingle sur une carte, les paradis fiscaux de l'océan Pacifique sont souvent isolés, minuscules et démunis. Les îles Marshall, les îles Cook, Niue, Nauru et le Vanuatu figurent sur la liste « grise » de l'OCDE, l'organisation qui coordonne la lutte contre les paradis fiscaux au niveau mondial. Pourtant, ces îles ne sont guère fréquentées par la jet-set, n'alignent pas dans leurs rues des boutiques de luxe et, le long de leurs quais, des yachts de milliardaires. Ces terres presque invisibles, et le plus souvent inconnues, ont trouvé dans leur mutation en centres offshore – car elles ne pouvaient prétendre à devenir de véritables plateformes financières – le seul moyen d'attirer des capitaux.

Les Marshall, utilisées par les Américains pour y effectuer des essais nucléaires, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 60, sont presque totalement tributaires de l'aide étrangère. Le tourisme et la perliculture permettent aux îles Cook de s'en sortir un peu mieux mais leur population, faute de travail, doit émigrer vers la Nouvelle-Zélande à laquelle elles sont liées par un contrat de libre association.

C'est aussi grâce à l'aide financière de la Nouvelle-Zélande que les 1 300 habitants de l'île de Niue peuvent survivre. Cette monarchie constitutionnelle de 269 km<sup>2</sup>, installée sur une île corallienne, a pour seul produit d'exportation des timbres qui, s'ils ravissent les philatélistes, ne rapportent pas grand-chose à Niue. La république de Nauru, que l'extraction de phosphate avait enrichie par le passé, est aujourd'hui installée sur une île dévastée par une exploitation minière intensive. Ce tout petit Etat (21 km<sup>2</sup>) s'était, il y a quelques années, reconverti en prison pour les boat people qui venaient s'échouer sur les côtes australiennes et que Canberra ne voulait pas garder sur son territoire. Enfin, le somptueux archipel du Vanuatu, bien que nommé à plusieurs reprises comme la nation la plus heureuse de la planète par la fondation britannique New Economics, est, lui aussi, un pays pauvre.

### **Paradis fiscaux moins attractifs**

Avant de devenir indépendante en 1980, la république du Vanuatu fut une curiosité institutionnelle : Les Nouvelles-Hébrides étaient un condominium où Français et Britanniques se partageaient le pouvoir. Aujourd'hui, ce sont les Australiens qui mènent la danse et ils ont décidé de transformer ce paradis fiscal en cauchemar financier pour ceux de leurs concitoyens qui, depuis plusieurs années, avaient trouvé le moyen d'échapper au fisc. Car, au Vanuatu, les impôts sur le revenu, sur le patrimoine et sur les bénéficiaires n'existent pas...

## **Pacifique : les dernières îles au trésor**

*Par Florence Decamp,  
Australie*

**«Les paradis fiscaux du  
Pacifique devront peut-être  
bientôt se contenter d'être  
des paradis tropicaux.»**



Après avoir été largement critiquée pour être trop onéreuse et pas assez efficace, l'opération Wickenby, lancée en 2006 par le Gouvernement australien pour lutter contre l'évasion fiscale, a finalement porté ses fruits. En mars 2012, une victoire décisive a été la décision de la Cour fédérale d'autoriser l'accès des enquêteurs à plus de 1 300 comptes de clients de la banque australienne ANZ au Vanuatu. « Il existe de moins en moins d'endroits où se cacher... Les Australiens les plus honnêtes n'envisagent même pas d'essayer d'échapper au fisc et les autres réalisent qu'il existe des moyens plus légitimes d'investir leur argent », commente le commissaire Michael D'Ascenzo qui dirige l'opération Wickenby. Les chiffres lui donnent raison : après 2 000 audits, 57 personnes condamnées et 24 enquêtes criminelles toujours en cours, il ne reste plus en activité que 11% des 2 621 entités australiennes qui faisaient des affaires au Vanuatu. Entre 2008 et 2011, l'argent dissimulé dans les treize principaux paradis fiscaux surveillés par l'opération Wickenby a, pour la première fois, amorcé un retour en direction de l'Australie. Sur la même période, le flux vers les centres offshore a diminué de 22%. Selon les autorités australiennes, cela correspond à un gain de 17 milliards de dollars australiens pour les caisses du pays. Les paradis fiscaux du Pacifique devront peut-être bientôt se contenter d'être des paradis tropicaux. ■

## Suisse – Allemagne, le contentieux

Par David Philippot

**« La guerre fiscale est déclarée et les anathèmes fusent par-dessus les Alpes. »**

La guerre fiscale est déclarée et les anathèmes fusent par-dessus les Alpes. Les « Indiens », les « criminels en bande organisée », la « cavalerie » : certains responsables politiques allemands usent d'un langage fort peu diplomatique à l'égard de la Suisse. Le fait mérite d'autant plus d'être souligné que l'Allemagne prend bien soin depuis la Deuxième Guerre mondiale de mesurer ses jugements sur les pays étrangers, par contraste avec la rhétorique guerrière des nazis.

Mais à mieux y regarder, il s'agit moins d'un contentieux germano-helvétique que d'un dossier politique interne à l'Allemagne. La gauche de l'échiquier – les sociaux-démocrates (SPD) et les écologistes (Grünen) – ont découvert un thème de campagne porteur en cette période de crise. Tout s'explique par la stratégie en vue de l'élection fédérale de septembre 2013. Pour sa réélection, la chancelière ne pourra guère compter sur l'appui du parti libéral FDP, crédité de faibles sondages. Pour espérer garder les commandes du pouvoir, Angela Merkel coupe l'herbe sous le pied de la gauche, en récupérant son programme : politique familiale, salaire minimum. La droite de l'électorat de la CDU l'accuse d'ailleurs de gauchiser son discours et de perdre de vue les valeurs conservatrices avec l'arrêt du nucléaire ou la réforme de l'armée. Dans le camp de la gauche, le SPD a fait de la lutte contre l'évasion fiscale son cheval de bataille, parce qu'il y voit un sujet qui le distingue clairement de la CDU et du FDP. Dès 2009, c'est le ministre des Finances d'alors, le social-démocrate Peer Steinbrück, candidat à la candidature SPD, qui sonne la charge.

Cette année, l'offensive a repris de plus belle au printemps dernier, en plein cœur de la campagne électorale du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW). Une bataille décisive dans la région la plus peuplée d'Allemagne qui permettait à la gauche de s'assurer le contrôle du Bundesrat. L'aval de la Chambre haute du Parlement est obligatoire pour l'adoption de la convention de double imposition négociée avec la Suisse. Il n'y a quasiment aucune chance que ce texte passe l'obstacle de la « Chambre des régions » en novembre : l'occasion est trop belle pour l'opposition de planter une épine dans le pied de la majorité.

Cette fois, l'initiative du rachat de données bancaires suisses revient au ministre des Finances du land, Norbert Walter-Borjans. Il se définit volontiers en « Robin des Bois » et assure faire la distinction entre les Suisses et leurs banquiers, « qui feront sauter les bouchons de champagne si la convention est ratifiée ». La ligne dure face à l'accord fiscal a été payante, la candidate sociale-démocrate ayant été confortablement élue en NRW, et le SPD espère rééditer le même coup aux législatives de l'an prochain. La droite, sous l'impulsion du ministre des Finances Wolfgang Schäuble, négociateur de

l'accord ratifié en 2011, a beau appeler à la raison, l'année électorale est lancée et tous les moyens sont bons.

Mais pourquoi une telle virulence dans les attaques exclusivement dirigées contre le voisin? Un leader du parti chrétien-démocrate a dénoncé une « guerre idéologique privilégiée à une solution civilisée » et les rivalités historiques entre la Suisse et le « grand canton » n'expliquent pas tout. L'Allemagne est le premier partenaire commercial de la Suisse et les deux pays ont beaucoup en commun, pas seulement une langue parlée par une bonne partie de la population helvète.

« Les Suisses ont des règles contre le blanchiment d'argent beaucoup plus strictes que les Allemands et ils sont les premiers à bloquer l'argent des potentats arabes poursuivis par la justice », remarque l'hebdomadaire *die Zeit*, mais personne en Allemagne ne lance une croisade contre les paradis fiscaux du Delaware ou des îles anglo-normandes. » Personne ne dénonce non plus l'opposition de l'Autriche et du Luxembourg à l'échange automatique d'informations. Non, seule la Suisse est dans le collimateur. « Le cliché de la grande place financière qui s'est bâtie grâce à l'argent des méchants reste dans l'imaginaire collectif, analyse Ulrike Guérot, directrice berlinoise du Conseil Européen pour les Relations Internationales (ECFR). Aux antipodes d'une Allemagne industrielle et travailleuse. Et c'est visiblement trop tentant pour certains de dénigrer sa place financière. » A cela s'ajoute une différence culturelle de taille: en Allemagne, le fisc prélève au contribuable l'argent qui lui convient; en Suisse, le contribuable verse au fisc ce qui lui convient. ■



**Abonnement au journal IMMORAMA**  
 abonnements@immorama.ch – T. +41 (0)58 810 33 24/26

**Le journal IMMORAMA, c'est...**

Un tous-ménages – Un tirage de plus de 300'000 exemplaires (REMP 2014-2015: 309'386 ex.)  
 Une diffusion de Genève à Villeneuve (VD) – Des objets immobiliers à louer et à vendre  
 De l'actualité nationale et internationale



Route de Chêne 36 – 1208 Genève – T 058 810 33 24/26 – Fax: 058 810 33 43 – abonnements@immorama.ch  
 www.immorama.ch –  IMMORAMA –  @IMMORAMA

